



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE



Direction départementale des territoires

Le Mans, le 31 mai 2018

Service urbanisme, aménagement et affaires juridiques
Unité planification
Affaire suivie par : Christophe Sauvé
Tél : 02 72 16 40 64
Courriel : ddt-suaaj-planification@sarthe.gouv.fr

Monsieur le maire,

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fillé-sur-Sarthe, afin de recueillir l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La Commission a examiné votre dossier lors de sa séance du 15 mai 2018. Après présentation du projet, échanges et discussion, elle a formulé l'avis suivant :

Considérant que le classement actuel des parcelles n°457 et 963 au PLU en zone Nf ne permet pas la construction d'un nouveau poulailler de Loué ;

Considérant que la procédure vise à maintenir et développer les activités agricoles sur la commune de Fillé-sur-Sarthe ;

Considérant que le basculement de la zone Nf en zone A concerne 2,7 hectares ;

Considérant que les dispositions du règlement actuel du PLU autorisent la construction dudit poulailler en zone A ;

La commission émet, au titre de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, un **avis favorable** à l'unanimité au projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Fillé-sur-Sarthe.

Mon service urbanisme, aménagement et affaires juridiques reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du service urbanisme, aménagement
et affaires juridiques

Hervé Joslain

Monsieur le maire
Mairie
48 rue du Passeur
72210 Fillé-sur-Sarthe